



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/10A

Paris, 27 mai 2016

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

Istanbul, Turquie
10 - 20 juillet 2016

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

**10A. Rapport d'avancement sur la réflexion sur les Rapports périodiques
(2015-2017)**

RÉSUMÉ

Ce document est présenté en application de la Décision **39 COM 10B.5** ; il contient un rapport d'avancement relatif à la période de réflexion sur les Rapports périodiques (2015-2017) lancée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39e session (Bonn, 2015). Il présente par ailleurs les résultats du sondage global de réflexion sur les Rapports périodiques, les termes de référence du groupe d'experts pour les Rapports périodiques et les prochaines étapes à suivre.

Projet de décision : 40 COM 10A, voir Point IV

I. CONTEXTE

1. Le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques s'est achevé lors de la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015). Il a révélé les efforts importants déployés pour améliorer la protection, la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial et a contribué à l'identification des principaux facteurs affectant la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial.
2. Un certain nombre de questions concernant le processus et le format de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ont cependant été soulevées par différents acteurs du patrimoine mondial (voir le document de travail *WHC-15/39.COM 10A*). Le Comité du patrimoine mondial, reconnaissant le besoin d'améliorer les modalités de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et de les actualiser au regard de plusieurs facteurs variables a, en conséquence, décidé de lancer une période de réflexion de deux ans de 2015 à 2017.
3. Dans sa Décision **39 COM 10B.5**, le Comité du patrimoine mondial demandait plus particulièrement que les États parties soient invités à soumettre leurs commentaires sur plusieurs aspects de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, de préférence par le biais d'un questionnaire, et décidait de confier à un petit groupe d'experts la rédaction d'un format actualisé pour le questionnaire et de propositions d'amélioration du processus, de la pertinence et de l'analyse des données. Le Comité du patrimoine mondial demandait en outre qu'à sa 40e session, le Centre du patrimoine mondial présente un rapport d'étape.

II. SUIVI DE LA DÉCISION 39 COM 10B.5

A. 20e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial

4. En réponse à la demande du Comité du patrimoine mondial, un point relatif à la réflexion sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques a été inclus dans l'ordre du jour de la 20e session de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a examiné cette question et souligné, dans sa Résolution **20 GA 14**, l'importance de la participation active de tous les États parties à la réflexion sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques et les a appelés à fournir des ressources extrabudgétaires pour la réflexion sur cet exercice.

B. Lancement du sondage de réflexion sur les Rapports périodiques pour les États parties à la Convention du patrimoine mondial

5. La première étape essentielle de la période de réflexion a consisté à rassembler les commentaires et les remarques des États parties. Un sondage de réflexion sur les Rapports périodiques a donc été réalisé pour inviter les États parties à formuler des observations sur divers aspects de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, et notamment sur le processus, le format, l'utilisation et l'analyse des données ainsi que la pertinence et l'efficacité de l'exercice. Ce sondage a été développé directement par le Centre du patrimoine mondial en consultation avec les Organisations consultatives.

6. Afin de réduire les dépenses globales, d'accroître l'efficacité et d'obtenir un maximum de réponses et d'assurer une analyse et une extrapolation simple des données, le Centre du patrimoine mondial a opté pour un format en ligne, simple d'utilisation.
7. Le sondage de réflexion sur les Rapports périodiques (<http://whc.unesco.org/document/138641>) a officiellement été lancé le 27 octobre 2015, la date de clôture initiale ayant été fixée au 27 novembre 2015. Suite aux discussions relatives au processus de réflexion sur les Rapports périodiques menées lors de la 20e session de l'Assemblée générale (WHC-15/20.GA/14 et WHC-15/20.GA/INF.14), la date de clôture du sondage en ligne a été reportée au 4 décembre 2015.
8. Plus de 75 États parties ont participé au sondage et formulé de précieux commentaires concernant le processus et le format, l'utilisation et l'analyse des données ainsi que la pertinence et l'efficacité de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.
9. Suite à l'analyse des remarques et des informations reçues, un résumé des résultats du sondage a été préparé par le Centre du patrimoine mondial et envoyé aux États parties par le biais d'une lettre circulaire le 8 avril 2016. Ce résumé peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/rp-reflexion/>

C. Résultats et analyse du sondage de réflexion sur les Rapports périodiques

10. Il était demandé aux États parties de formuler des observations sur divers aspects du processus de soumission des Rapports périodiques, et plus particulièrement sur les sujets suivants :

a) La pertinence et les objectifs des Rapports périodiques

11. Dans cette catégorie de questions, il était demandé aux États parties d'évaluer l'importance des objectifs pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques définis au commencement du premier cycle de soumission de Rapports périodiques et énoncés au Paragraphe 201 du chapitre V.A des *Orientations*. La majorité des répondants ont indiqué qu'ils jugeaient les objectifs 1, 2 et 3 très importants. L'objectif 4 en revanche, qui est de fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations entre les États parties, a reçu une note beaucoup plus basse.
12. Si la majorité des répondants ont fait savoir qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter des objectifs supplémentaires pour les Rapports périodiques, de nombreux États parties de toutes les régions ont néanmoins indiqué qu'il convenait d'ajouter des objectifs ou de modifier/d'amender les objectifs existants. Les répondants ont notamment demandé des améliorations à l'égard de l'objectif 4 qui concerne les exemples de mécanismes de coopération entre les niveaux locaux et nationaux ainsi que les communautés, mais aussi des ajouts prenant en compte les synergies avec les autres Conventions et un outil pour contrôler le respect des Décisions du Comité.
13. 84% des États parties ont indiqué que le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques avait amélioré la reconnaissance et la compréhension des exigences de la *Convention du patrimoine mondial* par les autorités nationales et les gestionnaires des sites. Par ailleurs, 56 % des États parties ont signalé que le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques avait favorisé la mobilisation des acteurs locaux en matière de suivi et de gestion des biens du patrimoine mondial.

b) Périodicité

14. La majorité des États parties ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits du calendrier actuel du cycle de soumission des Rapports périodiques et qu'ils ne souhaitaient pas le

modifier. 85 % des États parties ont également indiqué que leurs autorités nationales avaient obtenu un délai adéquat (c'est-à-dire un an) pour rassembler toutes les informations nécessaires au remplissage du questionnaire des Rapports périodiques.

c) Formation et conseils

15. Plus de 80% des États parties ont déclaré que leurs autorités nationales et points focaux pour le patrimoine mondial avaient reçu une formation et des conseils suffisants de la part du Centre du patrimoine mondial pour remplir le questionnaire du rapport périodique 80% des États parties ont indiqué que leurs gestionnaires de sites avaient reçu une formation adéquate pour le remplissage de la Section II du questionnaire.
16. La majorité des États parties ont fait savoir que les ressources en ligne, tutoriels vidéo, FAQ et autres outils préparés par le Centre du patrimoine mondial étaient adéquates pour leurs autorités nationales et gestionnaires de sites. Plusieurs États parties ont néanmoins formulé un certain nombre de suggestions afin d'accroître les ressources pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques.
17. Dans l'ensemble, les États parties ont émis plusieurs suggestions pour améliorer la formation et les conseils :
 - Traduire le questionnaire et les ressources en ligne dans un plus grand nombre de langues ;
 - Ajouter des éléments d'orientation dans le questionnaire ;
 - Augmenter le nombre de sessions de formation pour les autorités nationales et les gestionnaires de sites ;
 - Améliorer la visibilité générale des outils de formation ;
 - Accroître l'utilisation d'études de cas pour améliorer la compréhension ;
 - Mettre à jour les tutoriels vidéo avec des sous-titres dans différentes langues.
18. Enfin, 54% des États parties ont déclaré que l'organisation d'ateliers destinés aux points focaux constituerait la méthode de formation la plus efficace pour les autorités nationales et les gestionnaires de sites, suivie par la formation en ligne à l'échelle régionale et les tutoriels vidéo.

d) Format et contenu du questionnaire du rapport périodique

19. 61% des États parties ont indiqué que le questionnaire ne devait pas être simplifié et que sa longueur ne devait pas être réduite. Plusieurs États parties ont néanmoins formulé des suggestions très précises en vue d'améliorer, de modifier ou d'amender certaines sections et questions du formulaire.
20. En outre, 80% des États parties ont déclaré souhaiter que le questionnaire des Rapports périodiques mette davantage l'accent sur la présentation des projets réussis mis en œuvre par les États parties.

e) Utilisation des données

21. Les États parties ont été invités à évaluer l'utilité des données présentées dans les Rapports périodiques du deuxième cycle pour atteindre les objectifs généraux de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. La majorité des États parties ont évalué positivement l'utilité des données pour atteindre les objectifs. Les États parties ont également indiqué que les autorités nationales et les gestionnaires de sites utilisaient les données provenant des Rapports périodiques pour les activités suivantes :

- Améliorer les systèmes et les plans de gestion des sites du patrimoine mondial ;
 - Élaborer des plans d'action nationaux concernant la protection et la conservation du patrimoine ;
 - Comprendre les menaces qui affectent la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial ;
 - Améliorer la stratégie et les prises de décision d'un point de vue générale;
 - Sensibiliser les principaux acteurs aux facteurs qui affectent les sites du patrimoine mondial ;
 - Créer des données de référence pour développer des systèmes de suivi et d'évaluation ;
 - Instaurer un dialogue pour amender les législations nationales actuelles relatives à la protection et à la conservation du patrimoine ;
 - Répondre aux manquements en matière de gestion et améliorer la mise en œuvre grâce à une meilleure communication entre les autorités nationales et les parties prenantes.
22. 65% des États parties ont par ailleurs déclaré que leurs autorités nationales utilisaient le plan d'action relatif à la soumission des Rapports périodiques comme un outil pour définir les priorités, stratégies et politiques nationales en matière de protection, gestion et conservation du patrimoine. 28% des États parties ont aussi signalé qu'ils utilisaient les données provenant des Rapports périodiques pour mobiliser des fonds.

f) La plate-forme en ligne pour les Rapports périodiques

23. 68 % des États parties ont indiqué que le questionnaire en ligne du rapport périodique était d'utilisation facile ou moyennement difficile.
24. 89 % des États parties se sont dits satisfaits des informations disponibles sur le site Web concernant l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Plusieurs États parties ont cependant formulé des recommandations en vue d'améliorer la plate-forme en ligne dédiée à l'exercice de soumission des Rapports périodiques :
- Améliorer le questionnaire pour intégrer les biens en série ou transnationaux ;
 - Prendre des dispositions particulières pour les États parties isolés qui n'ont pas de connexion Internet ou limitée (tels que les États insulaires du Pacifique) ;
 - Améliorer la plate-forme en ligne pour permettre la sauvegarde des informations ;
 - Mettre à disposition des copies hors ligne du questionnaire dans plusieurs langues pour une meilleure préparation ;
 - Augmenter le nombre maximum de caractères/mots autorisé pour répondre aux questions ouvertes.

g) Les ressources financières

25. 26% des États parties ont indiqué être prêts à contribuer à/financer des ateliers sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour les points focaux et 18% d'entre eux ont déclaré être prêts à contribuer à/financer la mission de coordination et d'expertise du Centre du patrimoine mondial.

h) Rapport global sur le patrimoine mondial

26. 81 % des États parties ont déclaré qu'ils accueilleraient favorablement la création d'un Rapport global sur le patrimoine mondial à la fin du prochain cycle de soumission des Rapports périodiques.

D. Groupe d'experts des Rapports périodiques et réunions de réflexion sur les Rapports périodiques

27. Lors de sa 39e session, le Comité a décidé « de confier à un petit groupe de travail composé d'experts la rédaction d'un format actualisé du questionnaire et de propositions d'amélioration du processus, de la pertinence, de l'analyse et de l'utilisation des données suite aux remarques des États parties et aux résultats des réunions de réflexion, conformément aux termes de référence inclus au rapport d'étape qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial à la 40e session en 2016 ».
28. En réponse à la demande du Comité et à la suite des résultats du sondage de réflexion sur les Rapports périodiques, la constitution d'un petit groupe de travail composé de plusieurs experts du patrimoine et statisticiens expérimentés – parmi lesquels des experts de l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU) et des Organisations consultatives – est en cours d'achèvement. En outre, une petite équipe de Points focaux pour le patrimoine mondial de différentes régions jouera un rôle consultatif auprès du groupe d'experts lors d'une série de consultations.
29. La première réunion du groupe d'experts devrait être organisée, à l'issue d'échanges préliminaires, au début du mois de juin 2016 ; elle visera à examiner en détail les différents aspects à traiter et à déterminer une méthodologie de travail efficace ainsi que la répartition des tâches. Les activités et les missions du groupe d'experts seront menées à la faveur d'une série de réunions au cours de la période de réflexion, ainsi que par le biais de communications en ligne et hors ligne entre les réunions.
30. Le Comité a également demandé aux États parties de fournir des ressources extrabudgétaires pour garantir une réflexion correcte, notamment en accueillant des réunions de réflexion sur les Rapports périodiques avec la participation des représentants des États parties de toutes les régions. Il convient de noter qu'en dépit des efforts déployés par le Centre du patrimoine mondial pour collecter des fonds, aucun financement ni aucune proposition des États parties pour accueillir une réunion de réflexion sur les Rapports périodiques n'ont été reçus au moment de la rédaction du présent document. Le Centre du patrimoine mondial continuera d'étudier les possibilités de financement. Si la situation devait ne pas changer, il pourrait être envisagé d'organiser une deuxième consultation en ligne avec les États parties au lieu d'une réunion de réflexion.

E. Mission du groupe d'experts pour les Rapports périodiques :

- Examiner les résultats du sondage de réflexion sur les Rapports périodiques et proposer une brève analyse des enseignements tirés du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ;
- Formuler des recommandations en vue de la révision du processus et du questionnaire des Rapports périodiques en prenant en compte les questions essentielles et les domaines prioritaires pour améliorer le processus, le format, la pertinence, les principaux domaines thématiques (à savoir le tourisme, les risques de catastrophe, la gestion, la sensibilisation, les conflits, etc.), la formation et les conseils, l'utilisation et l'analyse des données et l'efficacité de l'exercice ;

- Formuler des recommandations à l'égard des synergies avec d'autres conventions liées au patrimoine culturel ou naturel dans le cadre de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, en accordant une attention particulière à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954) ;
- Définir des indicateurs de suivi pour améliorer le suivi des progrès réalisés par les États parties dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial suivant la recommandation de l'évaluation de l'action normative du Secteur de la culture de l'UNESCO ;
- Formuler des recommandations à l'égard de l'intégration dans l'exercice de soumission des Rapports périodiques d'une approche de développement durable conforme à la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable et au Programme de développement durable des Nations Unies pour 2030 ;
- Étudier la faisabilité d'un rapport global sur le patrimoine mondial qui s'appuierait sur les résultats du sondage de réflexion ;
- Préparer un format actualisé du questionnaire du rapport périodique pour le présenter au Comité du patrimoine mondial lors de sa 41e session en 2017.

III. PROCHAINES ÉTAPES

31. Conformément à la demande du Comité, les résultats de toutes les activités menées dans le cadre de la période de réflexion sur les Rapports périodiques seront présentés au Comité du patrimoine mondial lors de sa 41e session en 2017, y compris un format actualisé du questionnaire et des propositions d'amélioration du processus, de la pertinence, de l'analyse et de l'utilisation des données, ainsi qu'une proposition pour une version révisée du Chapitre V des *Orientations* (Soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*) et de l'Annexe 7 (Format pour la soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*).

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 40 COM 10A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/10A,
2. Rappelant la Décision **39 COM 10B.5** adoptée lors de sa 39e session (Bonn, 2015),
3. Rappelant également qu'il a décidé, lors de sa 39e session (Bonn, 2015), de suspendre le troisième cycle des Rapports périodiques et de lancer une période de réflexion sur les Rapports périodiques de deux ans de 2015 à 2017 ;
4. Félicite le Centre du patrimoine mondial pour le travail accompli, en particulier concernant l'organisation du sondage global de réflexion sur les Rapports périodiques ;

5. Note avec satisfaction la participation des États parties à la Convention du patrimoine mondial au sondage global sur les Rapports périodiques et prend note des résultats du sondage ;
6. Prend note de la mission du groupe d'experts des Rapports périodiques ;
7. Appelle de nouveau les États parties et les autres acteurs du patrimoine mondial à fournir des ressources extrabudgétaires pour garantir une réflexion correcte, notamment en accueillant des réunions de réflexion sur les Rapports périodiques ;
8. Réitère également sa demande au Centre du patrimoine mondial de présenter pour examen par le Comité du patrimoine mondial un format actualisé du questionnaire et des propositions pour l'amélioration du processus, de la pertinence, de l'analyse et de l'utilisation des données, ainsi qu'une proposition pour une version révisée du Chapitre V des Orientations (Soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial) et de l'Annexe 7 (Format pour la soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial) à sa 41^e session en 2017.